

Orléans le 19 mai 2022

**Objet : Participation de la Sécurité Routière de la Préfecture à l'action menée par Orléans-Métropole à destination des cyclistes.**

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive et pour accompagner le développement de la pratique du vélo, Orléans-Métropole organise à partir du mois d'avril et jusqu'à l'automne des ateliers de réparation vélo en partenariat avec l'association « 1 terre action ».

Ces ateliers permettent aux usagers de venir faire réviser leur vélo et de bénéficier gratuitement de petites réparations. Cette année une vingtaine de dates sont programmées à Orléans et dans différentes communes de la Métropole.

La hausse de la pratique du vélo s'étant accompagnée, au niveau national, d'une hausse importante du nombre des tués et des blessés (226 tués en 2021 contre 187 en 2019 et 162 en 2016 ), il est important de rappeler aux cyclistes de la métropole orléanaise les règles élémentaires à adopter à vélo et les équipements obligatoires dont ils doivent être munis.

C'est pourquoi la sécurité routière de la Préfecture, s'associe à Orléans Métropole, pour diffuser, lors de ces ateliers, des messages de sensibilisation.

Les cyclistes qui fréquenteront les ateliers se verront ainsi remettre de la documentation et des éléments de sécurité (brassard et housse de sac à dos rétro-réfléchissants) afin de les sensibiliser notamment à la nécessité d'être vu par les autres usagers de la route.

La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent. Si cette action met l'accent sur le comportement des cyclistes, la sécurité routière sensibilise également les conducteurs à avoir un comportement responsable vis-à-vis des cyclistes.



**Direction des Sécurités  
Bureau de la sécurité publique  
Coordination sécurité routière**

1/1

Tél. : 02 38 81 40 14  
Mél. : stephane.neri@loiret.gouv.fr

181, rue de Bourgogne  
45042 ORLÉANS Cedex 1